

# Projet éolien de Gouy-Saint-André (62)



Simulation visuelle depuis Saint-André-du-bois – vue sur les éoliennes Nord du projet

## Lettre d'information n°2

Septembre 2025

Depuis la précédente lettre d'information, distribuée en novembre 2024, les études de développement du projet éolien de Gouy-Saint-André se sont poursuivies. À la lumière des résultats de ces études, JP Energie Environnement a défini un projet éolien adapté au territoire, en adéquation avec les enjeux humains et environnementaux du site.

Cette seconde lettre a pour objectif de vous présenter les caractéristiques de ce projet avec l'implantation et le modèle retenu, des simulations visuelles, les retombées économiques locales et les prochaines étapes.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PARC



5 éoliennes



21,5 MW de puissance installée



46 400 MWh productible annuel prévisionnel\*



20 870 personnes alimentées par an\*\*



417 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an\*\*\*

MW : Mégawatt / MWh : Mégawattheure

\* Données étude de productible JPee

\*\* Nombre de personnes alimentées : productible annuel prévisionnel (46 400 000 kWh par an) / consommation électrique moyenne d'une personne (2 223 kWh par an)

\*\*\* Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an : productible annuel prévisionnel (46 400 000 kWh par an) x [(intensité carbone du mix énergétique français sur l'année 2024, soit 21,7 gCO<sub>2</sub>eq par kWh) - (intensité carbone de l'éolien, soit 12,7 gCO<sub>2</sub>eq par kWh)]

### MODÈLE D'ÉOLIENNE ENVISAGÉE



Vestas 117  
Modèle des éoliennes



4,3 MW de puissance unitaire



159,5 mètres Hauteur en bout de pale



58,5 mètres Longueur des pales



42,5 mètres Garde au sol



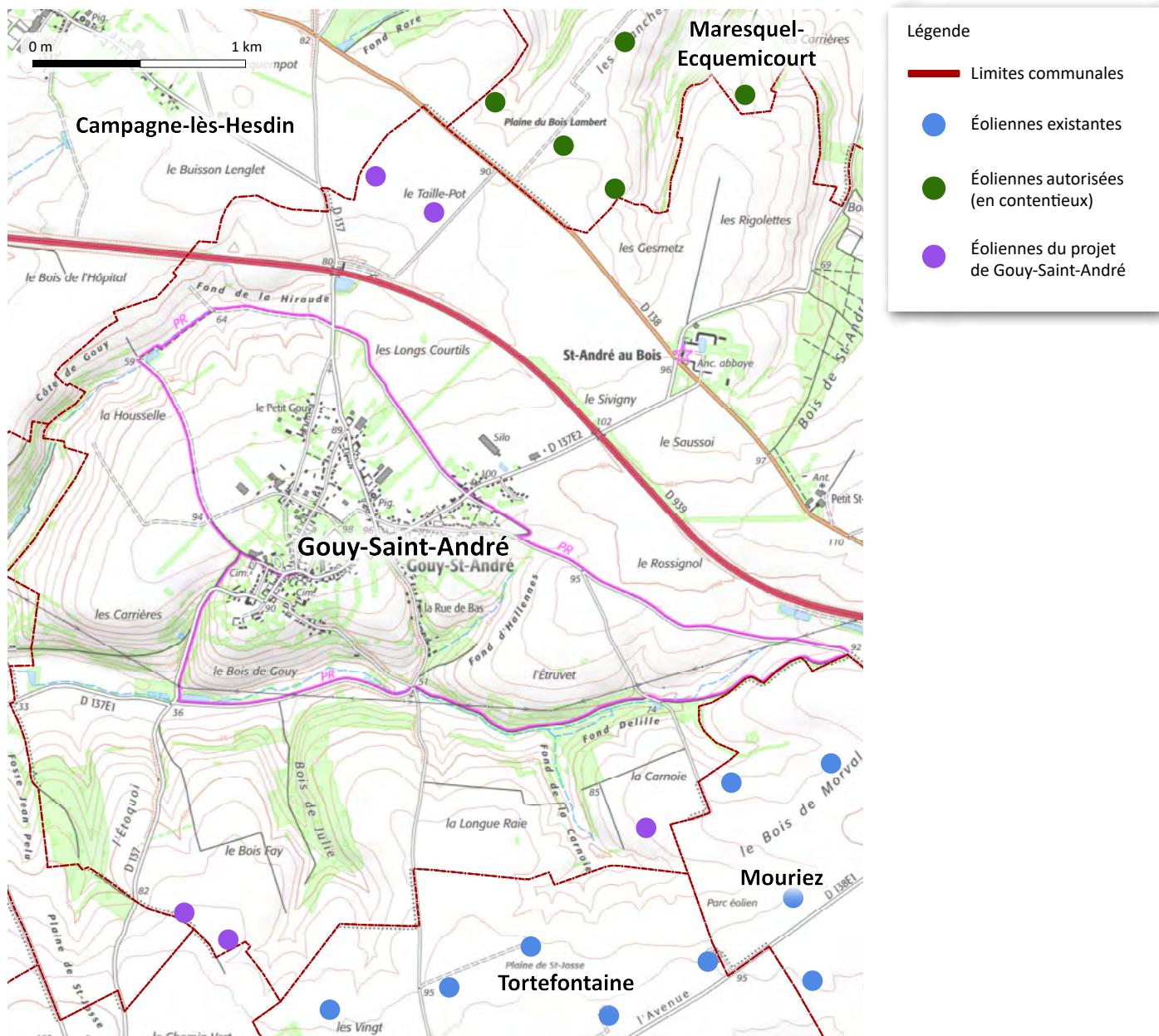
3 postes de livraison

### LE SAVIEZ-VOUS ?

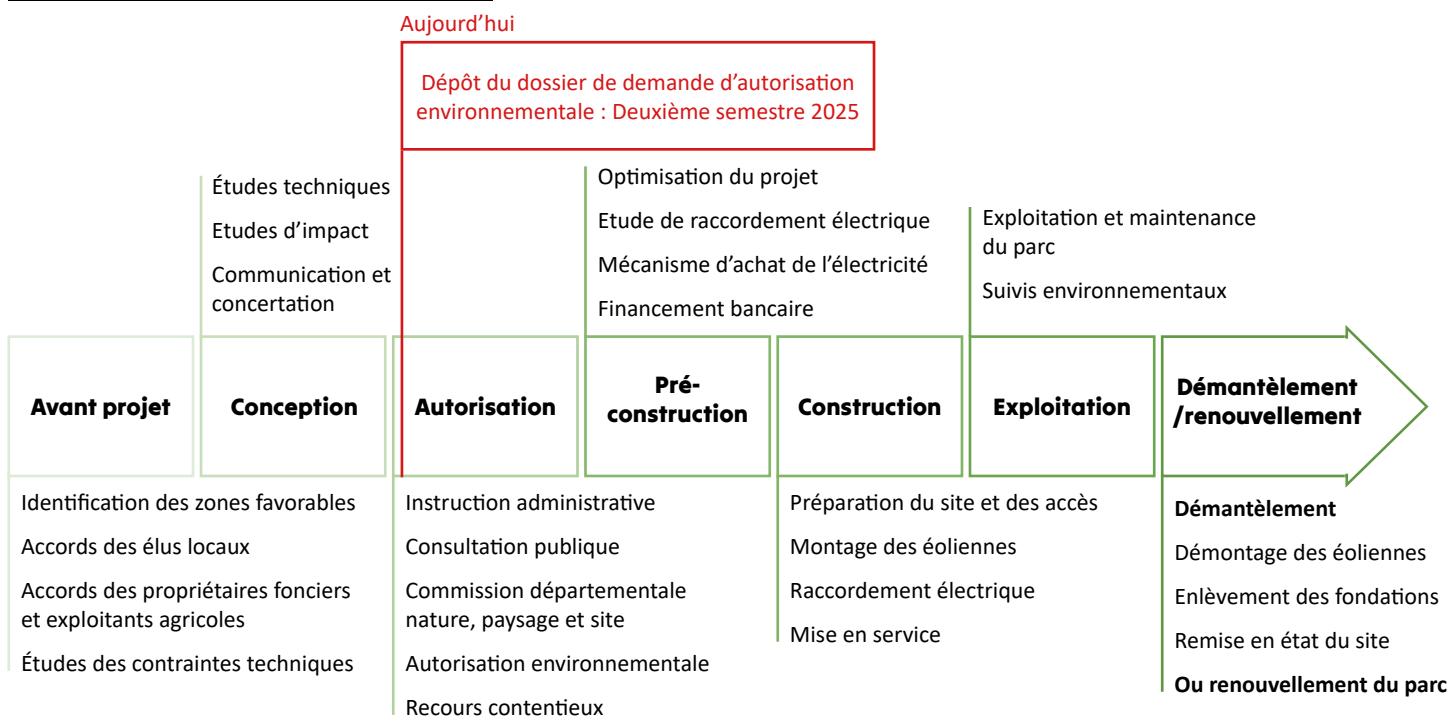
Le taux de couverture\* moyen de la consommation régionale (Hauts de France) d'électricité par la filière éolienne a été de 26,9% sur l'année 2024 (Source : Panorama de l'électricité renouvelable, 31 décembre 2024, ORE-Enedis-RTE-SER).

\* Le taux de couverture d'une filière de production au sein d'une région représente la part de cette filière dans la consommation de cette région.

## **ZONE D'IMPLANTATION**



## DÉROULÉ D'UN PROJET ÉOLIEN



## SIMULATIONS VISUELLES

Pour faciliter la lecture des simulations visuelles à 120° ci-dessous, des indications permettent de distinguer les éoliennes :

Éoliennes existantes

Éoliennes autorisées de Maresquel-Ecquemicourt (contentieux en cours)

Éoliennes du projet de Gouy-Saint-André

### Simulation visuelle depuis la sortie nord de Gouy-Saint-André – vue sur les éoliennes Nord du projet



### Simulation visuelle depuis la frange nord du hameau de Saint-Josse-Au-Bois – vue sur les éoliennes Sud du projet



## MESURES ENVISAGÉES

Les études menées dans le cadre du projet, permettent d'identifier des enjeux sur les thématiques du paysage, de l'environnement naturel, du contexte humain et du milieu physique. **Des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont alors prévues, afin que le parc ait un impact le plus faible possible sur son environnement.** Voici quelques mesures envisagées dans le cadre du projet :

### MESURES ENVISAGÉES

<b>Environnement</b>	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des éoliennes
	Garde au sol importante de 42,5m, permettant une réduction des risques de collision avec les oiseaux et les chauves-souris
	Adaptation de la période des travaux pendant une période optimale, afin d'éviter l'impact sur la nidification des espèces et balisage des zones naturelles sensibles
	Bridage* des éoliennes pour réduire l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris
	Suivi des populations d'oiseaux et des chauves-souris au sol et en nacelle
	Suivi des populations de busard et protection des nidifications
<b>Paysage</b>	Implantation de 5 éoliennes en extension de parcs éoliens existants/autorisés
	Eloignement de plus d'un kilomètre des premières habitations de Gouy-Saint-André
	Orientation des faisceaux lumineux vers le ciel permettant aux éoliennes d'émettre moins de luminosité la nuit
<b>Acoustique</b>	Bridage* acoustique des éoliennes afin de respecter la réglementation sur les émergences sonores
<b>En faveur des riverains</b>	Mise à disposition de « bons énergie »
	Mise en place d'une bourse aux arbres
	Financement participatif
	Aide à la rénovation énergétique

\* Brider une éolienne signifie l'arrêter momentanément pour des raisons environnementales, acoustiques, de maintenance, etc.

## PROCHAINES ÉTAPES

- **Dépôt** de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture ;
- **Recevabilité et complétude** du dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- **Consultation du public** et des services de l'Etat ;
- **Autorisation environnementale.**

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



[gouy-saint-andre-62.parc-eolien-jpee.fr](http://gouy-saint-andre-62.parc-eolien-jpee.fr)

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation de 5 éoliennes de 4,3 MW générera des retombées économiques locales et durables pour le territoire :

- **118 000 € / an** de revenus liés à la fiscalité et à la convention de servitudes communales pour Gouy-Saint-André ;
- **94 000 € / an** de fiscalité pour la Communauté de communes des 7 Vallées ;
- **52 000 € / an** de fiscalité pour le département.

Ces retombées seront un levier financier pour le territoire, et notamment pour la commune, dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat.

Elles permettront par exemple de :

- Financer des travaux et/ou aménagements prioritaires (voirie, patrimoine, etc.) ;
- Planifier des projets de développement sur le long terme (aménagement, équipements et services à la population, efficacité énergétique, etc.).

## COMITÉ DE PROJET

En mai 2025, un comité de projet s'est tenu au regard de l'obligation légale liée à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Les représentants des communes et communauté de communes du rayon d'enquête publique (6 kilomètres autour du projet) ont été conviés à ce comité.



### Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, JP Energie Environnement (J Pee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, J Pee a ouvert son capital à la **Banque des Territoires** à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de J Pee et d'accélérer son activité.

**Avec une puissance installée en avril 2025 de 585 MW** (18 parcs éoliens et 69 centrales solaires), J Pee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. J Pee porte aussi **106 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **170 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

**Entreprise à mission** depuis 2024, J Pee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « **Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires** ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - Production 2024 : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes